



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

DG Politique de Contrôle  
Direction Santé Animale et Sécurité  
des Produits Animaux

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 211 82 11  
Fax 02 211 86 30

cvo.belgium@afsca.be  
[www.afsca.be](http://www.afsca.be)  
jean-francois.heyman@afsca.be

NE 0267.387.230

# Royaume de Belgique



## À toute personne ou organisation concernée

Je soussigné, Jean-François Heymans, Chief Veterinary Officer (CVO) de la Belgique et délégué adj. auprès de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), déclare que les porcs domestiques et sauvages captifs en Belgique sont indemnes de peste porcine africaine conformément au chapitre 15 du Code terrestre de l'OIE.

L'auto-déclaration approuvée par l'OIE est accessible via les liens suivants :

- <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-proposons/auto-declaration-du-statut-dune-maladie/>
- [http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal Health in the World/docs/pdf/Self-declarations/2019\\_04\\_Belgium ASF FR.pdf](http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/Self-declarations/2019_04_Belgium_ASF_FR.pdf)

Tout changement de la situation épidémiologique sera immédiatement publié sur le site de l'AFSCA\*, avec une adaptation de la présente déclaration, et sera notifié à l'OIE en application de ses règles.

Bruxelles, le 5 janvier 2021.

**Dr. Jean-François HEYMANS**  
Chief Veterinary Officer de la Belgique  
Délégué adj. auprès de l'OIE

\*<https://favv-afsca.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/peste-porcine-africaine>

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.